

COMMENT BÉNÉFICIER DES ANIMATIONS ET VISITES ?

Remarques générales

Chaque classe peut inscrire un maximum de trois activités, à choisir par ordre de préférence en fonction du degré scolaire concerné.

Les inscriptions seront traitées selon leur arrivée et les disponibilités des différents intervenants.

Délai d'inscription : vendredi 14 septembre 2018

Merci aux enseignants de se concerter afin d'éviter les doublons. **Une seule inscription doit être remplie par classe, au nom du maître titulaire** avec mention, cas échéant, d'un autre enseignant.

Ne pas inscrire plusieurs classes sur un même bulletin.

Activités hors classes : le temps de déplacement n'est pas compris dans la durée annoncée.

Important : toute inscription validée par une confirmation de notre part est considérée comme définitive. Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte et d'être présent.

Les annulations intervenant moins de 15 jours avant la date fixée ainsi que les absences pourraient être facturées à l'établissement scolaire.

Information complémentaire :

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, Secrétariat général

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

Tél.: 021 315 62 11 - Courriel : pierrette.vonnez@lausanne.ch

Procédure d'inscription

La brochure et les formulaires d'inscription sont disponibles à l'adresse: www.lausanne.ch/animation.

Quelques brochures sont adressées aux doyens à l'intention des enseignants de branches spéciales ainsi qu'aux secrétariats des établissements pour mise à disposition dans les salles des maîtres.